

RÉUNION DU 2 FEVRIER 2018

Le deux février deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Jimmy Hut, Céline Pailloux, Béatrice Portron.

Etaient absents et excusés : M. Edouard Guilbard, Antoine Jamoneau.

Pouvoir de Monsieur Edouard Guilbard à Madame Céline Pailloux.

Pouvoir de Monsieur Antoine Jamoneau à Monsieur Franck Allard.

Date de la convocation : 26 janvier 2018

Secrétaire de séance : M. Franck Allard.

CAMPUS RURAL

Suite à l'appel d'offres, plusieurs lots ont été infructueux. De ce fait, l'architecte en charge de ce dossier a fait un second appel d'offres et ce pour les lots :

- Lot 2, charpentes bois
- Lot 5, cloisons sèches, plafonds, isolation
- Lot 6, chapes sèches, carrelage, faïence
- Lot 8, plomberie sanitaire
- Lot 9, chauffage, ventilation, électricité

La date limite de remise des offres est fixée au 26 février 2018 à 12 heures et l'ouverture des plis est fixée au 27 février 2018 à 18 heures.

Pour ce projet de campus rural, les réunions avec les différents acteurs se poursuivent.

Le plan de financement de ce dossier sera revu lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

VILLAGE SENIORS

Suite à la réunion avec l'architecte, l'artisan et les élus sur le site du village seniors, les chéneaux de plusieurs pavillons ont été modifiés permettant ainsi une totale étanchéité des bâtiments.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident d'amortir les travaux de 2017 à savoir les portails des garages sur une durée de 25 ans à compter de 2018. La somme correspondante à savoir 103,85 euros sera inscrite à compter du budget primitif 2018. (103,85 € pendant 24 ans et 103,72 € la dernière échéance).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

Les employés du service technique se chargeront de l'entretien des façades des huit pavillons (fongicide).

BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Saint Laurent communique les informations suivantes pour les bâtiments communaux.

Gendarmerie

Les agents du service technique ont changé les ouvertures de ce bâtiment.

Salon de coiffure

Monsieur Cogny se rendra prochainement sur les lieux pour l'aménagement des étages de ce bâtiment.

Ancienne gendarmerie Rue de Parthenay

Au n° 12 il y aura lieu de changer la VMC et les gaines.

Les employés du service technique se chargeront de l'isolation des gaines dans les greniers entre le numéro 16 et le numéro 22 ; et l'artisan local sera relancé pour la VMC au dessus de la salle socio.

Boulangerie

La collectivité est en attente des devis pour changement de la vitrine et de la porte d'entrée.

Le boulanger souhaite installer un laminoir dans le fond du garage de la boulangerie pour développer l'activité pâtisserie ; il y aura donc lieu de prévoir quelques travaux d'électricité et de faire changer la porte. Le garage actuel sera alors condamné au titre du garage.

Local des jeunes

Des travaux de conformité, des travaux d'agrément et des travaux d'isolation seront envisagés dans ce bâtiment.

Salle des sports

La société Horanet est intervenue cette semaine pour la réparation de plusieurs portes d'accès.

FETES ET CÉRÉMONIES

La commission « fêtes et cérémonies » propose que le partenariat avec les communes voisines soit reconduit pour le 14 juillet 2018 tout en émettant le souhait que le budget soit mieux maîtrisé. La commune de Saint-Germier est porteuse de la régie cette année.

Renc'Arts, samedi 16 juin 2018

Le début des animations est prévu vers 15 heures sur l'ensemble du centre-bourg (Place des Cloîtres, Eglise, Salle Romane...). La Communauté de Communes Parthenay Gâtine assure les animations en collaboration avec les associations locales.

Soirée du Patrimoine vendredi 6 juillet 2018

La commission Animation poursuit ses investigations pour l'animation de cette soirée.

PERSONNEL COMMUNAL

Heures complémentaires/supplémentaires

Monsieur le Maire informe les membres présents que les employés communaux sont quelquefois amenés à faire des heures supplémentaires dans le cadre de leur travail.

Conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 06 septembre 1991, il appartient à l'Assemblée de fixer dans les limites prévues par les textes notamment par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, les conditions d'attribution, la nature et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité

territoriale. Les missions sont réalisées en dépassement des bornes horaires définies par le cycle du travail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'instituer, selon les modalités suivantes, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents stagiaires et aux agents titulaires de la catégorie C relevant des cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative
 - o Grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe
- Filière technique
 - o Grade d'Agent de Maîtrise
 - o Grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe
 - o Grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe

Les agents de la collectivité étant amenés à réaliser des heures de travail supplémentaires pour les besoins des services (réunions de travail, intervention impérative et rapide sur site, surcharge ponctuelle de travail...), il y a lieu d'effectuer le versement de ces indemnités de façon mensuelle en fonction de l'indice de rémunération de l'agent concerné au moment de l'exécution des travaux et/ou tâches.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à ce dossier pour l'année 2018.

Adjoint technique

Monsieur le Maire informe les membres présents que le mi-temps thérapeutique de Monsieur Nicolas Flinois, Adjoint Technique, est renouvelé pour une période de 3 mois à compter du 26 janvier 2018 (1^{er} mois à 50 % du temps plein, 2^{ème} mois à 60 % et 3^{ème} à 80 %).

REMERCIEMENTS COLLEGE MÉNIGOUTE

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur Mousserin, Principal du Collège de Ménigoute, qui remercie la collectivité pour le soutien financier accordé à l'établissement pour les deux séjours pédagogiques :

- pour les élèves de 5^{ème} pour la région Val de Loire pour un projet Arts et Mathématiques (8 enfants de Ménigoute sont concernés)
- pour les élèves de 3^{ème} pour un voyage en Angleterre (7 enfants de Ménigoute sont concernés)

Comme convenu ce soutien sera exclusivement appliqué aux familles ménigoutaises.

ECOLE 1^{ER} DEGRÉ

Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Deux-Sèvres informe la collectivité qu'après consultations des différentes entités, l'organisation de la semaine sur 4,5 jours sera reconduite pour l'année scolaire 2018/2019.

MUSÉE

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Pierre Bâty et Madame Annie Bolle et plusieurs autres personnes souhaitent faire revivre le Musée et son association Coutumes et Patrimoines. A cet effet, une réunion aura lieu le 19 février 2018 à 19 heures à la Salle Romane.

Monsieur le Maire évoque le fait que ce bâtiment est propriété de l'EHPAD de Ménigoute et par conséquent à la charge du budget de l'entité. Son transfert à la commune sera alors évoqué lors d'un prochain Conseil d'Administration

CHAPELLE
BOUCARD

Madame l'Architecte des Bâtiments de France s'est rendue sur le site de la Chapelle Boucard pour constater les désordres qui s'amplifient avec le temps. A terme, il conviendra de mettre un plan d'action pour la restauration de ce bien.

REPAS DES
AINÉS

Madame Martine Grasset remercie l'Assemblée pour l'implication des bénévoles pour l'organisation du repas annuel des aînés ruraux. 160 personnes âgées étaient présentes. Après le déjeuner, les aînés ont visionné le film Trait de Vie.

AICM

Madame Martine Grasset donne compte rendu du dernier Conseil d'Administration de l'AICM. Le bilan est dans l'ensemble positif puisque le chiffre d'affaires est en augmentation. L'association comptabilise à ce jour 184 clients.

Les 30 ans de cette association seront mis à l'honneur le 1^{er} juin 2018 à l'occasion de l'Assemblée Générale ; assemblée qui sera suivie d'animations et de festivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,